



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20/12/2021

Hébergement d'urgence : lancement d'un appel à candidatures pour la création de plus de 6 000 places en Île-de-France

L'Etat s'est fortement mobilisé, avec les associations, pour mettre à l'abri le plus de personnes possible pendant la crise sanitaire. Au 1^{er} juin 2021, le **parc d'hébergement généraliste francilien était constitué de 97 500 places** ce qui représente plus de 30 000 places supplémentaires depuis le 31 décembre 2019, soit une évolution de + 43 % en l'espace de deux ans.

Dans le cadre de la nouvelle politique de l'hébergement en faveur des personnes sans domicile, ces places, qui avaient vocation à fermer, vont pouvoir être largement pérennisées. Ce nouveau cadre permet d'engager une amélioration qualitative d'une partie du parc d'hébergement, constitué dans l'urgence et dans des sites temporaires. L'objectif est d'améliorer l'accompagnement des personnes en leur proposant des solutions dignes et adaptées.

Dans ce contexte, **le lancement de cet appel à candidatures par la préfecture de la région d'Île-de-France vise à reconstituer les capacités qui fermeront en 2022** en raison de la fin de la mise à disposition de certains sites. 77 % de ces fermetures concernent le parc parisien, et 83 % sont attendues avant le mois de septembre 2022. Le besoin de reconstitution concerne 6 000 à 6 500 places. **Cet appel à candidatures concerne les places qui ouvriront du 15 avril au 31 décembre 2022**, dont 60 % environ seront destinées à des familles et 40 % à des personnes isolées.

Tous les opérateurs de l'hébergement d'urgence sont appelés à se mobiliser pour permettre le maintien des capacités d'accueil des personnes déjà prises en charge dans les structures.

Cet appel à candidatures s'inscrit en effet dans le cadre de l'instruction du 26 mai 2021 qui :

- met fin à la fluctuation saisonnière du parc d'hébergement généraliste,
- prévoit une évolution qualitative du parc avec une meilleure maîtrise des coûts.

Cet appel à candidature contribue également à l'objectif régional de rééquilibrage territorial de l'offre d'hébergement : les candidats devront prioritairement rechercher des sites en dehors de Paris, de la Seine-Saint-Denis et de certaines communes franciliennes au sein desquelles l'offre d'hébergement rapportée à la population est d'ores-et-déjà importante.

> Les candidatures devront être déposées en ligne avant le mardi 15 février 2022 minuit : [ici](#)

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15